



# Plan de vigilance



2025

En application de la loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, Idex met en œuvre un plan de vigilance, qui *“comporte les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens du II de l'article L. 233-16, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation”*.

En cohérence avec les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ce plan décrit :

- les caractéristiques et l'organisation d'Idex dans l'exercice de son devoir de vigilance,
- la méthode d'évaluation et la cartographie des risques d'atteintes graves aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes et à l'environnement,
- les principales actions d'atténuation et de prévention des risques d'atteinte les plus graves aux droits humains, à la santé-sécurité et à l'environnement,
- les indicateurs de suivi et de résultats.

Publié pour la première fois en septembre 2024, ce plan de vigilance s'applique à l'ensemble du périmètre du Groupe.

## TEXTES DE RÉFÉRENCES

Les droits protégés par les traités internationaux relatifs aux droits humains, ainsi que les standards internationaux des grandes organisations internationales constituent pour le Groupe les normes minimales à respecter dans toutes les géographies où il opère. Plus particulièrement, Idex se réfère aux textes suivants :

- La Déclaration universelle des Droits de l'Homme et pactes additionnels
- Les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), en particulier en matière de non-recours au travail forcé (conventions n°29 et 105), au travail des enfants (conventions n°138 et 182), aux discriminations (conventions n°100 et 111), ainsi qu'en matière de préservation de la liberté d'association et de représentation (conventions n°87 et 98)
- La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
- Les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
- Les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies
- La Convention des Nations Unies contre la corruption
- La loi française sur le devoir de vigilance
- Les engagements volontairement pris par Idex dans le cadre de :
  - sa charte éthique, son code de conduite anti-corruption, et sa charte des achats responsables, tous ces documents ayant été mis à jour en 2023
  - sa déclaration sur les Droits humains, publiée en 2024
  - son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact).

# SOMMAIRE

<b>1. Le groupe Idex</b>	<b>4</b>
<b>2. Gouvernance du plan de vigilance</b>	<b>8</b>
2.1. Champ d'application	8
2.2. Ressources humaines	8
2.3. Coordination et approbation	8
2.4. Dispositif d'évaluation	9
2.5. Dispositif d'alerte éthique	10
<b>3. Risques</b>	<b>11</b>
3.1. Méthodologie	11
3.2. Cartographie	12
<b>4. Actions et résultats</b>	<b>15</b>
4.1. Droits humains et libertés fondamentales	16
4.2. Santé et sécurité	17
4.3. Environnement	18

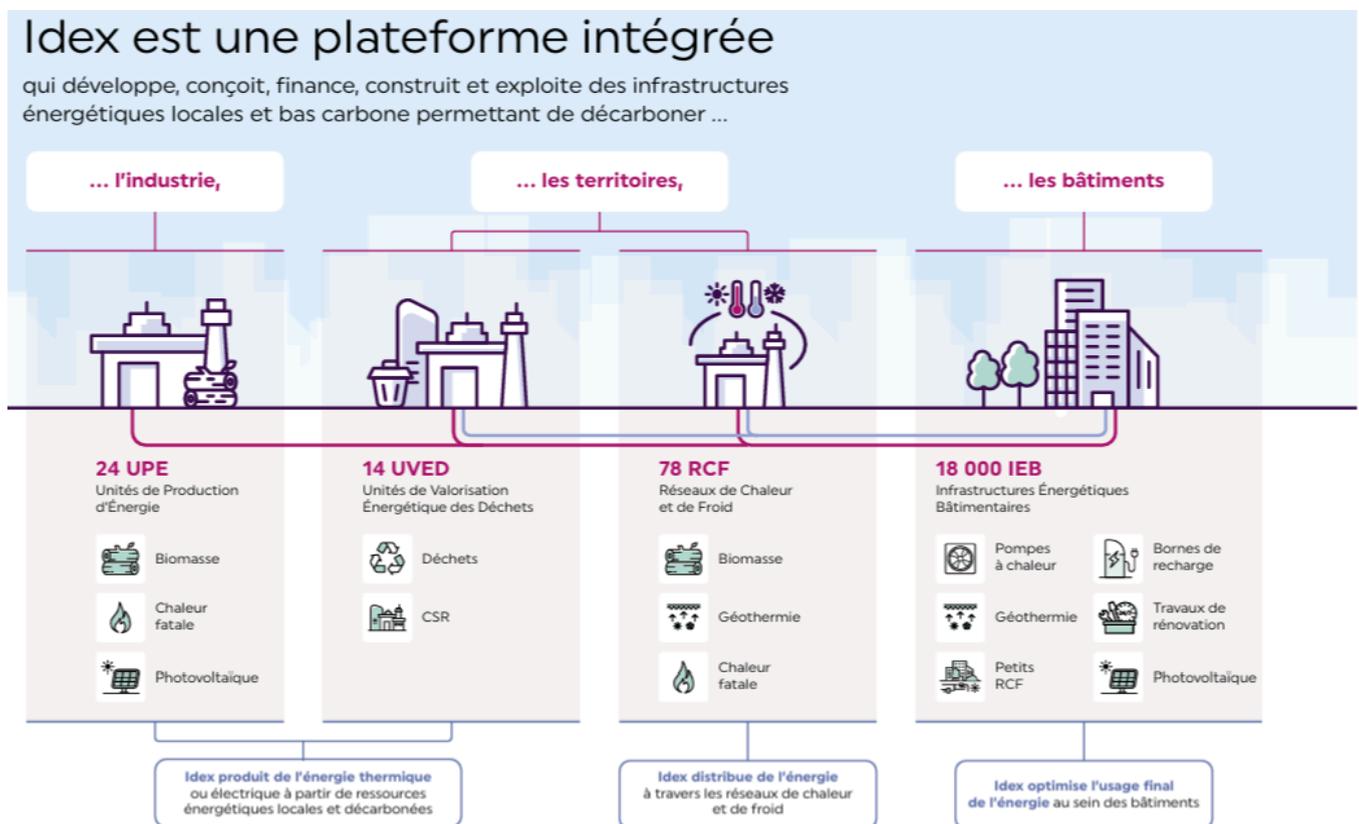


# 1 Le groupe Idex

# 1. Le groupe IDEX

Créé en 1963, le groupe IDEX développe, conçoit, finance, construit et exploite des infrastructures énergétiques locales et bas carbone de fourniture de chaleur et d'électricité pour les bâtiments, les villes et l'industrie.

IDEX est un opérateur du marché verticalement intégré sur l'ensemble de la chaîne de valeur des énergies locales, de la production d'énergie thermique ou électrique à partir de ressources énergétiques locales et décarbonées (géothermie, déchets, biomasse, solaire), en passant par la distribution de cette énergie à travers les réseaux de chaleur et de froid, jusqu'à l'optimisation de son usage final au sein des bâtiments industriels, résidentiels et tertiaires.



Présent dans quatre pays (France, Belgique, Luxembourg et Lituanie), le groupe IDEX compte 6400 salariés et a réalisé 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2024.

## CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

Notre mission “Accélérer la transition énergétique en valorisant des solutions locales et bas carbone” est en lien direct avec quatre des objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies à échéance 2030 :

- ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable
- ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures
- ODD 11 : Villes et communautés durables
- ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique

A travers nos engagements environnementaux, sociaux et sociétaux, nous contribuons à l'atteinte de sept autres objectifs :

- ODD 3 : Bonne santé et bien-être
- ODD 5 : Égalité entre les sexes
- ODD 8 : Travail décent et croissance économique
- ODD 12 : Consommation et production responsables
- ODD 15 : Vie terrestre
- ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces
- ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

## POLITIQUE D'ENGAGEMENT

L'engagement environnemental, social et sociétal d'IDEX est au cœur de la stratégie de l'entreprise et contribue à sa performance globale. A travers ses activités, IDEX entend avoir un impact positif pour l'ensemble de ses parties prenantes et contribuer aux transformations à l'œuvre au sein de la société, au premier rang desquelles une transition énergétique qui permette d'atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris sur le changement climatique.

La politique d'engagement d'IDEX se décline en 6 axes.



Elle a été élaborée en s'appuyant sur la consultation des parties prenantes internes et externes. L'analyse de matérialité simple menée en 2022 a été mise à jour en application de la directive européenne sur le reporting extra-financier (*Corporate sustainability reporting directive - CSRD*). L'analyse de double matérialité conduite fin 2024 a permis de hiérarchiser les enjeux de durabilité du groupe sous l'angle de leur matérialité financière (risques et opportunités) et de leur matérialité d'impact (incidences positives ou négatives pour la société et l'environnement). Entretiens avec les membres du Comex et exploitation du questionnaire adressé aux parties prenantes ont permis de hiérarchiser et prioriser les enjeux. Il en est notamment ressorti un consensus sur :

- la priorité accordée à la santé et à la sécurité des collaborateurs et sous-traitants
- le caractère central de l'engagement environnemental pour contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique
- l'importance de la politique de gestion des ressources humaines du groupe pour attirer et retenir les meilleurs talents, dans un contexte de développement du groupe Idex et de tension sur les recrutements dans le secteur de la transition énergétique

La politique d'engagement, les plans d'actions associés et leur réalisation sont pilotés par un comité RSE. Présidé par le président du groupe Idex et composé de 8 membres, il se réunit une fois par mois.



## 2 Gouvernance du plan de vigilance

- 2.1. Champ d'application
- 2.2. Ressources humaines
- 2.3. Coordination et approbation
- 2.4. Dispositif d'évaluation

## 2. Gouvernance du plan de vigilance

### 2.1. Champ d'application

Le plan de vigilance est applicable à l'ensemble du groupe.

Il convient toutefois de noter qu'IDEX exerce son devoir de vigilance sur un périmètre, au sein duquel son influence varie, en fonction des types de projets et de contrats concernés. Ainsi, le Groupe n'est pas toujours propriétaire des infrastructures qu'il opère pour le compte de ses clients, collectivités locales, industriels ou tertiaires. Sa capacité à intervenir sur ces sites, en particulier pour des actions nécessitant d'importants investissements (pour l'adaptation au changement climatique par exemple), est subordonnée à l'accord et au soutien de ses clients et à la mobilisation de ses sous-traitants et fournisseurs.

Le degré de maîtrise du Groupe IDEX sur la mise en oeuvre des actions varie ainsi, du plus élevé au plus faible :

- Infrastructures propriétaires
- Infrastructures déléguées - participation majoritaire et/ou contrôle opérationnel
- Participations minoritaires et sous-traitants sur sites
- Sous-traitants hors site et fournisseurs référencés
- Autres fournisseurs et matières premières

### 2.2. Ressources humaines

L'élaboration et la mise en oeuvre du plan de vigilance s'appuient sur les directions suivantes :

- Direction juridique et compliance
- Direction de l'engagement
- Direction des ressources humaines
- Direction du support aux opérations
- Direction des finances et achats

Au sein des entités opérationnelles, le dispositif s'appuie sur les réseaux internes suivants :

- Responsables sécurité, qualité, environnement, énergie (R SQEE)
- Responsables des ressources humaines (RRH)

### 2.3. Coordination et approbation

Afin de coordonner le travail des différents acteurs internes, un comité "devoir de vigilance" se réunit au minimum une fois par an pour :

- partager la veille réglementaire et sociétale liée au devoir de vigilance,
- actualiser la cartographie des risques en lien avec le devoir de vigilance sur la base des incidents graves éventuellement survenus, des alertes éthiques instruites, des résultats des évaluations des filiales et des tiers, et des commentaires des parties prenantes,
- établir le plan d'action annuel, sur la base des indicateurs de mise en oeuvre et des résultats du plan.

Il réunit les acteurs mentionnés ci-dessus ainsi que des représentants des filiales ou d'autres directions fonctionnelles, en fonction de l'ordre du jour. Il est co-animé par la directrice de l'engagement et la directrice juridique du Groupe. Le plan de vigilance est discuté annuellement en Comité de direction et en réunion de management en présence de l'actionnaire principal.

## 2.4. Dispositif d'évaluation

### 2.4.1. Filiales

Le Groupe Idex est certifié, pour la majorité de ses sites et activités, sur les référentiels normatifs Qualité (ISO 9001), Environnement (ISO 14001), Sécurité (ISO 45001) et Energie (ISO 50001).

Dans ce cadre, Idex met en place un planning d'audit externe de ses entités et filiales certifiées par un organisme extérieur accrédité. Ces audits externes couvrent l'intégralité des processus du groupe Idex : direction et management, support et opérationnel. Les résultats des audits sont retranscrits dans des plans d'actions d'amélioration continue et communiqués à la direction générale du Groupe Idex.

En complément, des audits internes sont réalisés par les responsables SQEE, qualifiés et formés, sur l'ensemble des processus. La planification est annuelle et concerne les directions opérationnelles et régionales. Chaque audit interne donne lieu à un compte rendu et à un plan d'actions d'amélioration.

### 2.4.2. Tiers

Dans le cadre de son code de conduite anti-corruption, le Groupe a précisé les règles applicables aux relations avec des tiers.

Ces règles ont été précisées courant 2025, notamment :

- la procédure applicable aux opérations de parrainage et mécénat, qui impose à toute personne ayant l'initiative d'une opération de sponsoring ou de mécénat de requérir une validation de la Direction Juridique et Compliance, du Directeur de la branche d'activité concernée et du Comité Sponsoring et Mécénat. Ce comité est composé du Directeur Général Délégué, de la Directrice Juridique, de la Directrice des Ressources Humaines et de la Directrice de l'Engagement.
- l'évaluation préalable des relations envisagées avec des consultants et apporteurs d'affaires, qui s'appuie sur un questionnaire de conformité. Les contrats de partenariat sont présentés au Comité des Partenariats composé du Président du Groupe, du Directeur Général Délégué, du Directeur du développement du Directeur de chaque branche d'activité et de la Directrice Juridique.

Depuis janvier 2023, une version condensée du Code de Conduite est systématiquement jointe par la direction des achats aux nouveaux contrats avec des sous-traitants et fournisseurs.

Les flux financiers associés aux tiers identifiés à risque (intermédiaires, partenaires, bénéficiaires de dons, d'actions de mécénat et de parrainage, bénéficiaires de cadeaux) font l'objet d'une revue chaque trimestre pour les 14 sociétés majeures du groupe (représentant plus de 80% du chiffre d'affaires et plus de 60% de l'excédent brut d'exploitation du groupe) grâce à l'utilisation d'un outil dédié (Géo).

Cette mission est organisée en collaboration avec la Direction de l'Audit interne.

### 2.4.3. Investissements

Le Comité d'Engagements et d'Investissements Groupe (CEI) approuve tout projet (relatif à un nouvel investissement ou un contrat nouveau ou existant) dont le montant dépasse un des seuils fixés par la procédure du Groupe. Certains projets doivent faire l'objet d'une approbation par le Conseil de surveillance d'Idex.

## 2.5. Dispositif d'alerte éthique

Un dispositif permettant de transmettre des alertes en matière éthique est à la disposition des collaborateurs et parties prenantes du groupe, victimes ou témoins d'actes ou comportements contraires aux lois et réglementations en vigueur et/ou aux principes d'intégrité et de respect des droits humains (pratiques contraires à l'éthique des affaires, discrimination, harcèlement, atteintes à l'environnement...).

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, ainsi qu'aux tiers, via l'adresse [alertes@idex.fr](mailto:alertes@idex.fr). Il garantit la confidentialité et l'absence de représailles ou de discrimination à l'encontre des auteurs de signalements agissant de bonne foi et sans contrepartie financière directe. Les alertes sont reçues et traitées ou orientées par le comité éthique du groupe Idex, se composant de : la directrice juridique, le directeur financier, la directrice des ressources humaines et la directrice de l'engagement.

# 3. Risques

## 3.1. Méthodologie

Le Groupe tient compte des risques inhérents à la nature de ses activités pour établir une cartographie des risques majeurs, coordonnée par la direction juridique et mise à jour régulièrement.

Le risque pays est évalué au regard de l'indice ESG mis à jour annuellement par Global Risk Profile. Les quatre pays d'implantation du groupe Idex (France, Belgique, Luxembourg et Lituanie) présentent un indice de risque "très faible" ou "faible" selon cette classification.

Sur la base d'entretiens réalisés avec les managers, les risques ont fait l'objet d'une évaluation interne visant à qualifier leur criticité sur l'ensemble du périmètre d'activités du Groupe, puis classés par ordre de priorité.

Cette cartographie des risques majeurs est complétée par :

- une analyse de matérialité des enjeux liés à la responsabilité sociétale d'entreprise. Une analyse de matérialité simple avait été menée en 2022. Une analyse de double matérialité conforme aux exigences de la CSRD a été menée en décembre 2024 (cf. *supra*)
- des analyses de risques thématiques, approfondissant certains aspects :
  - une analyse synthétisant les principaux risques identifiés dans les domaines concernés par le devoir de vigilance : droits humains, santé-sécurité et environnement, établie pour la première fois en septembre 2024 et présentée dans le présent plan de vigilance
  - une analyse des risques de sécurité, réalisée en 2018 et ayant conduit à identifier quatre risques majeurs en lien avec les activités d'Idex. Cette analyse est déclinée par les documents réglementaires d'analyses des risques (documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP))
  - une analyse des aspects environnementaux significatifs réalisée dans le cadre du système de management environnemental du Groupe en conformité avec la norme ISO 14001 : "Un organisme détermine ses aspects environnementaux et les impacts environnementaux associés, et détermine ceux qui sont significatifs et donc qu'il est nécessaire de prendre en compte dans son système de management environnemental". Coordonnée par la direction Support aux opérations, cette analyse est mise à jour chaque année pour les unités de valorisation énergétique des déchets (UVED) et les unités de production d'énergie (UPE), et tous les trois ans pour les autres sites
  - une analyse des risques physiques et de transition liés au changement climatique, établie pour la première fois en décembre 2024
  - une analyse des risques industriels, couvrant le périmètre des réseaux de chaleur et de froid (RCF), unités de valorisation énergétique des déchets (UVED) et unités de production d'énergie (UPE). Centrée sur la sécurité des intervenants, elle permet de qualifier l'exposition aux dangers et d'élaborer des plans d'actions pour réduire ces

risques. Réalisée pour la première fois en 2022, cette analyse est mise à jour en continu.

- o une analyse des risques de corruption, réalisée pour la première fois par la direction juridique en 2022, mise en jour en 2023, et dont une nouvelle mise à jour est en cours en date de juin 2025.

## 3.2. Cartographie

Le tableau suivant synthétise les principaux risques identifiés dans les domaines concernés par le devoir de vigilance : droits humains, santé-sécurité et environnement.

	Risques	Causes possibles	Conséquences possibles
<b>Droits humains</b>	Travail illégal	Procédures RH lacunaires	Pression sur les conditions de travail et risques induits en matière de santé sécurité : accidents, risques psycho-sociaux
	Travail forcé		
	Travail des enfants		
	Déni de droit d'association	Manque de sensibilisation et/ou formation	Détérioration du climat social, baisse d'engagement des collaborateurs
	Salaire indécent		
	Conditions de travail indignes	Manque d'engagement managérial	Carrières individuelles entravées
	Harcèlement ou discrimination		
Protection des données personnelles	Cyber-attaque Non-respect des procédures par les salariés, prestataires ou fournisseurs	Piratage, usurpation d'identité	
<b>Santé et sécurité</b>	Risques santé et bien être au travail	Manque de vigilance / culture du service	Dommages aux personnes, blessures, mort
	Accidents de la circulation	Non-respect des procédures	
	Electrisation / électrocution		
	Accidents en lien avec la manipulation de produits chimiques	Non-respect du code de la route / tiers responsables	
	Chute de hauteur	Manque d'équipements de protection individuelle	
<b>Environnement</b>	Incendie, explosion	Non-respect des procédures	Dommages aux biens ou aux personnes
	Non-conformité des rejets, pollution accidentelle	Entretien-maintenance insuffisants, défaillance des systèmes de suivi	Arrêt d'exploitation
	Impact des activités sur le climat (non-conformité aux lois)		Pollution
	Impact des activités sur la biodiversité (non-conformité aux lois)	Intrusion sur un site ou un système Événements climatiques extrêmes	Perte de biodiversité Impacts sur le cadre de vie et la santé humaine

Le tableau suivant présente l'évaluation de ces risques, sur le fondement d'une cotation tenant compte de la fréquence, de la gravité, de la sensibilité pays et du degré de maîtrise du risque.

Risques		Activités d'IDEX					Chaîne de valeur		Communautés locales	
		RCF	UVED	UPE	IEB	Fonctions support	Sous-traitants sur site	Sous-traitants hors site et fournisseurs	Riverains des sites	Usagers
Droits humains	Travail illégal									
	Travail forcé									
	Travail des enfants									
	Déni de droit d'association									
	Salaire indécent									
	Conditions de travail indignes									
	Harcèlement ou discrimination									
	Protection des données personnelles									
Santé et sécurité	Accidents de la circulation									
	Electrification / électrocution									
	Accidents en lien avec la manipulation de produits chimiques									
	Chute de hauteur									
	Risques santé et bien être au travail									
Environnement	Incendie, explosion									
	Non-conformité des rejets, pollution accidentelle									
	Impact des activités sur le climat (non-conformité aux lois)									
	Impact des activités sur la biodiversité (non-conformité aux lois)									

	Risque important
	Risque modéré
	Risque faible à nul
	Non applicable

Comme illustré dans le graphique ci-dessus, les principaux risques résiduels (compte tenu des programmes d'atténuation et de prévention mis en place par Idex et décrits dans la section suivante) d'atteinte aux droits humains et aux libertés fondamentales, à l'environnement, à la santé et à la sécurité, à l'échelle du groupe, sont les suivants :

- La santé-sécurité, en particulier les risques liés aux déplacements, aux énergies, aux produits chimiques et aux chutes de hauteur
- La cybersécurité (en lien avec les risques industriels et la protection des données personnelles)

Compte tenu de ses impacts potentiels sur la disponibilité des ressources, sur le fonctionnement des infrastructures et sur les conditions de travail, le changement climatique aggrave les risques. Idex a pris des engagements pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et accompagner ses clients dans l'atténuation et l'adaptation.

## 4. Actions et résultats

Les risques auxquels sont confrontées les entités du groupe Idex dépendent directement de la nature de leurs activités et du contexte géographique et juridique dans lequel elles les conduisent. Chacune d'entre elles, en veillant à s'inscrire dans le cadre des politiques internes du Groupe, définit les mesures qui lui paraissent les plus adaptées aux enjeux et bénéficie pour cela d'un accompagnement des directions fonctionnelles.

Les tableaux suivants décrivent le plan d'action du Groupe. Ils précisent les risques, sous-risques et illustrent si besoin ceux-ci en décrivant également les conséquences potentielles de la manifestation éventuelle de ceux-ci pour les parties prenantes.

## 4.1. Droits humains et libertés fondamentales

Risques	Engagements publics du groupe	Plan d'atténuation des risques : principales actions 2024-2025	Indicateurs	Résultats 2024
Travail illégal	Charte éthique  Déclaration sur les droits humains  Charte achats responsables  Politique achats responsables	Poursuite des formations à l'éthique en présentiel assurées par la directrice juridique / Déploiement de formations digitales brèves et obligatoires (refresh) sur l'éthique  Communications multiples sur l'existence du dispositif d'alerte éthique  Accords conclus en 2024 : avenant télétravail (Idex énergies et Idex services, accord d'astreinte (Idex énergies) aménagement du temps de travail des cadres (Idex énergies) mise en place PERCOL (Idex énergies)  Renouvellement de l'accord handicap et mise en oeuvre des actions prévues, notamment : formation en présentiel des relais handicap, des RRH et managers : modules digitaux de sensibilisation à destination de l'ensemble des salariés, master-class et ateliers de sensibilisation à l'occasion de la SEEPH, entretiens individuels avec les salariés RQTH...  Mise en oeuvre des actions prévues par l'accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, notamment : master class et ateliers à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le sexisme, publication d'un guide de la parentalité, relance du réseau Idex0Féminin et participation à des événements de promotion de la mixité dans les métiers  Module digital de sensibilisation à la lutte contre les discriminations  Développement de la méthode d'audit des fournisseurs	Nb d'infractions liées à l'éthique et aux droits humains	0
Travail forcé (travailleur immigré forcé à travailler en raison de sa condition)			Taux de couverture du dispositif d'alerte éthique	100%
Travail des enfants			Nb d'alertes éthiques traitées	6
Déni de liberté d'association et de négociation collective			% de collaborateurs couverts par un dispositif de dialogue social	98%
Salaire indécent			% de femmes dans l'encadrement (France)	24%
Conditions de travail indignes			% de collaborateurs en situation de handicap (France)	3,21%
Harcèlement ou discrimination, à l'embauche ou en cours de carrière en raison de l'origine, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'apparence physique...				

Risques	Engagements publics du groupe	Plan d'atténuation des risques : principales actions 2024-2025	Indicateurs	Résultats 2024
Perte de données		Réalisation d'un audit cyber-sécurité et déploiement du plan d'actions associé Campagnes de sensibilisation au phishing / déploiement d'une formation digitale brève et obligatoire (refresh) en février 2024	Nb d'incidents en matière de protection des données personnelles	0

## 4.2. Santé et sécurité

Risques	Engagements publics du groupe	Plan d'atténuation des risques : principales actions 2024-2025	Indicateurs	Résultats 2024
Accidents de la circulation	Politique santé-sécurité	Extension de la couverture des certifications Iso 45001 et/ou MASE Réseau de 45 responsables qualité sécurité énergie environnement Objectifs impactant la rémunération des dirigeants (taux de fréquence et réalisation des VPS) ; revue mensuelle des résultats par le Comex Développement des contenus sécurité du module d' <i>onboarding</i> des nouveaux salariés Augmentation du nombre de VPS et causeries prévention Communication récurrente autour des 6 règles d'or de la sécurité ; Semaine de la sécurité autour du thème : "Savoir dire Stop" ; sensibilisations aux risques liés au travail en hauteur; 3 <sup>ème</sup> journée TousPROches (rangement, ordre et propreté) ; formations digitales brèves et obligatoires (refresh) sur la sécurité en octobre 2023 Dispositifs de soutien social et/ou psychologique	Nb d'accidents mortels	0
Electrisation / électrocution			Taux de gravité - Groupe (Tg1)	0,25
Accidents en lien avec la manipulation de produits chimiques			Taux de fréquence - Groupe (Tf1)	6,9
Chute de hauteur			Nb de visites préventives de sécurité	6004
Risques santé et bien être au travail			Nb de causeries prévention	4605
	Taux de couverture par des certifications Iso 45001 et/ou MASE (France - en effectifs)	82%		

## 4.3. Environnement

Risques	Engagements publics du groupe	Plan d'atténuation des risques : principales actions 2023-2024	Indicateurs	Résultats 2024
Incendie, explosion	Politique biodiversité	<p>Extension de la couverture des certifications Iso 14001</p> <p>Réseau de 45 responsables sécurité qualité énergie environnement</p> <p>Stratégie climatique pour réduire les émissions de GES et augmenter les émissions évitées par nos produits et services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* promotion de la sobriété énergétique auprès de nos clients (consommer moins d'énergie)</li> <li>* excellence opérationnelle au service de l'efficacité énergétique (consommer moins d'énergie primaire pour produire une quantité d'énergie utile donnée)</li> <li>* substitution d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&amp;R) aux énergies fossiles</li> </ul> <p>Verdissement de la flotte automobile</p> <p>Définition de principes directeurs pour la gestion et l'entretien des espaces verts ; conclusion d'une convention de partenariat avec la fédération des conservatoires des espaces naturels afin de mettre en oeuvre des plans d'action biodiversité sur une sélection de sites industriels et de directions régionales</p>	Nb de condamnations liées aux litiges environnementaux	0
			Taux de couverture des certifications Iso 14001 (France - en effectifs)	83%
Non-conformité des rejets, pollution accidentelle			Émissions totales de GES (scopes 1, 2, 3) en t CO2eq	1 786 049
			Emissions évitées en t CO2eq	937 750
Impact des activités sur le climat (non-conformité aux lois)			Taux d'EnR&R dans les réseaux de chaleur	65,3%
			Energie renouvelable et de récupération produite (GWh)	3 370
Impact des activités sur la biodiversité (non-conformité aux lois)	Part des véhicules verts (électriques et hybrides rechargeables) dans les véhicules renouvelés dans l'année	25%		